

8 mars 2015 : journée internationale des droits des femmes

Un dimanche que Macron n'aura pas !

Les luttes des femmes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Touchées par les inégalités de salaire et de retraite, par le temps partiel subi, la précarité, elles restent majoritairement en charge des tâches domestiques et familiales. L'égalité est un combat de longue haleine ! Depuis plusieurs années, des attaques fortes contre les droits sociaux frappent durement tous les salarié-es mais plus encore les femmes : malgré les lois d'égalité professionnelle, et malgré les lunettes «genre» que le gouvernement actuel était sensé mettre sur toutes ses lois... Pour preuve, la loi Macron qui prévoit entre autre, l'extension du travail du dimanche et l'élargissement des horaires tardifs. Et qui concernera majoritairement les femmes...

Nos dimanches, nos soirées et nos nuits nous appartiennent !

56 % des salarié-es qui travaillent le dimanche sont des femmes (chiffres Dares, 2012). Majoritaires chez les employé-es de commerce, les jeunes femmes des quartiers populaires sont particulièrement concernées. Banaliser peu à peu le travail du dimanche en passant de 5 à 12 ouvertures par an, et jusqu'à 52 dimanches dans certaines Zones touristiques, instaurer un travail du soir entre 21h et minuit en lieu et place du travail de nuit, sont de véritables régressions sociales !

Beaucoup des salariées concernées par cette loi (commerce, hôtellerie, nettoyage) connaissent déjà la précarité, les temps partiels et les bas salaires. Comment penser qu'elles seront « libres » de choisir de travailler le dimanche ? La loi Macron pose le gain financier comme miroir aux alouettes, plutôt que d'imposer des augmentations de salaires dans des secteurs où les revalorisations salariales sont indispensables.

Travailler le dimanche et plus tard le soir met en jeu le temps libre, le temps pour soi (qui manque cruellement aux femmes !), la santé dont nombre d'études montre le lien entre les horaires atypiques et la recrudescence de maladies, la vie familiale, les relations sociales... Les femmes vivant seules avec des enfants représentent près d'un quart des ménages dans les ZUS (Insee 2009 et 2012), et sont celles les plus concernées par les emplois visés par cette loi. Etendre le travail du dimanche, c'est prendre le chemin d'une société plus injuste, où les femmes seront encore plus précarisées et plus en difficultés dans leurs vies professionnelles et personnelles. C'est aussi prendre la voie vers plus de flexibilité et vers une société qui "tourne" 24h/24h - 7j/7j... Chacun entraînant l'autre dans un engrenage infernal, commerce, transport, garde d'enfant, etc... Et cela donnera, à plus ou moins court terme, l'occasion aux employeurs de mettre en cause les bonifications liées au travail du dimanche, considérant qu'il devient un jour «normal».

L'Union syndicale Solidaires appelle tous et toutes les salarié-es à participer aux mobilisations du 8 mars pour réclamer :

› la fin de toutes les inégalités, de toutes les violences et toutes les discriminations.

› le retrait de la loi Macron !

Union
syndicale
Solidaires

Union syndicale Solidaires - 144 bd de la Villette - 75019 Paris
Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org - www.solidaires.org